

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2012

## TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 143

présenté par

M. Cinieri, M. Foulon, M. Decool, M. Philippe Gosselin, M. Abad, M. Le Fur, M. Marc,  
M. Morel-A-L'Huissier, M. Moudenc, Mme Poletti, Mme Rohfritsch, M. Sermier, M. Sturni,  
M. Olivier Marleix, Mme Dalloz, M. Hetzel, Mme Grosskost, M. Gest, Mme Le Callennec et  
Mme Genevard

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 1, après le mot :

« impact »,

insérer les mots :

« économique, social et sociétal ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.

L'impact évalué ne doit pas être uniquement financier.